

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 31 (1923)  
**Heft:** 4

**Vereinsnachrichten:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 14 février, au Palais de Rumine,

*Présidence de M. Eug. Mottaz.*

La séance est ouverte à 20 h. 30. M. Mottaz excuse l'absence de M. Maurice Barbey, président, empêché.

Les candidats suivants sont admis à l'unanimité :

MM. Frédéric Pachoud, Dr-méd., La Tour-de-Peilz.

Henri Bovay, avocat, Lausanne.

Albert Pahud, professeur, Lausanne.

Henri Wuistaz, fonctionnaire cantonal, Lausanne.

Puis M. Mottaz donne la parole à M. *Charles Gilliard* qui entretient l'assemblée de la *Justice de Berne*.

C'est des comptes du bailliage de Moudon, pour le XVI<sup>me</sup> siècle, que M. Gilliard tire les éléments de sa très suggestive communication, qui fait revivre les mœurs et la mentalité de nos ancêtres. La plupart des condamnations punissent des délits fort bénins ; les Vaudois du XVI<sup>me</sup> siècle aiment les cartes, la danse ; les amendes pleuvent. A notre époque de « jass » et de « dancing », il y aurait là, pour les ministres des finances, d'intéressantes possibilités. Hélas ! *tempora mutantur* !

L'ivrognerie est un luxe coûteux : l'amende est de 10 florins (300 francs actuels). Mais la passion est la plus forte ; les buveurs condamnés sont nombreux, et plus d'un est récidiviste. Beaucoup de Vaudois ne sont protestants que de surface : l'on va entendre la messe en terre fribourgeoise, faire baptiser secrètement un nouveau-né dans la foi catholique, ou encore assister à la bénédiction. La justice veille qui donne à chacun, et à chacune, selon son dû. Malheur

à ceux qui ont le juron facile : 60 florins d'amende. Un imprudent a interrompu le pasteur qui lisait, du haut de la chaire, une ordonnance de LL.-EE. : 10 florins. Heureusement pour le délinquant, l'argent a baissé (c'est en 1558), cela ne lui fera que 240 fr. de notre monnaie. De temps à autre, brille le glaive de la justice : vol de chevaux, meurtres ; et le bourreau fait son office d'exécuteur des hautes œuvres. Puis le condamné dûment jugé et dépêché, le tribunal s'en va festoyer, aux frais du condamné si possible, de LL.-EE. si le malheureux est insolvable. Mais les condamnations graves sont rares ; ce sont plutôt des péchés mi-gnons qui alimentent la caisse de la justice. Villarzel, notamment, paraît pratiquer avec ferveur la philosophie d'Epicure, et contribue plus souvent qu'à son tour à la gloire de la magistrature assise.

Jusqu'en 1570, la Justice rapporte ou au moins équilibre son budget ; depuis cette date, les dépenses l'emportent.

Comme conclusion, M. Gilliard fait remarquer le nombre minime des crimes commis, dans le bailliage, à cette époque. La plupart des délits alors poursuivis sont du reste considérés aujourd'hui comme d'innocents amusements. M. Gilliard constate en outre que les magistrats qui condamnent sont des Vaudois, la fameuse « justice de Berne », qui se fait envoyer toutes les enquêtes, n'intervient jamais que pour diminuer la peine. Il est tant de réputations imméritées. C'est ainsi que M. Gilliard termine son exposé si neuf, si vivant, et qui est vivement applaudi.

M. David Lasserre parle ensuite de *Nicolas de Flue*. Ce n'est pas de la vie de l'illustre pacificateur que narre le conférencier. Il expose, d'après le livre de M. R. Durrer, les tribulations posthumes, si l'on peut dire, de frère Klaus. Au cours du XVI<sup>me</sup> siècle, protestants et catholiques se l'approprient avec une égale fureur, se réclament de son

exemple, et se condamnent réciproquement en son nom. Dans ce débat, passionné, l'offensive part de la Réforme, qui ne craint pas de prêter au Bienheureux une personnalité qui l'eût bien étonné et encore plus scandalisé.

La riposte catholique ne se fera pas attendre, elle ne cédera en rien à l'attaque adverse par la conviction et la véhémence. Ainsi, par une étrange fortune, l'homme qui avait pacifié la Suisse, deviendra au XVI<sup>me</sup> siècle argument de polémique et instrument de division. L'Histoire a de ces contradictions.

M. Lasserre constate que Nicolas de Flue est beaucoup moins populaire en Suisse romande qu'Arnold de Melchtal ou Winkelried et manifeste l'espoir de le voir plus étudié et plus connu.

L'assemblée témoigne sa reconnaissance à M. Lasserre pour son beau travail par de vifs applaudissements.

La séance est levée à 22 h. 30.

## BIBLIOGRAPHIE

### AU PIED DU JURA<sup>1</sup>

Guide archéologique et historique dans la contrée d'Yverdon  
et de Grandson

par VICTOR-H. BOURGEOIS

Cédant à de nombreuses sollicitations, M. Victor H. Bourgeois a bien voulu publier une seconde édition de son excellent ouvrage paru en 1906, et devenu introuvable depuis fort longtemps. Mais l'auteur ne s'est pas contenté de présenter au public une simple réimpression. Tenant compte des recherches et des travaux exécutés depuis une quinzaine d'années dans la région qu'il décrit, M. V. H. Bourgeois nous offre une étude à la fois revue, augmentée et richement documentée d'une contrée particulièrement inté-

<sup>1</sup> Yverdon, Ernest Studer, Imprimeur-Editeur.